

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 4 juillet 2025

Inauguration à Ayat-sur-Sioule du premier belvédère du réseau départemental destiné à toujours mieux valoriser la Chaîne des Puys – faille de Limagne

Vendredi 4 juillet 2025, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, Laurent Dumas, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, et Jean-Claude Bellard, maire d'Ayat-sur-Sioule, ont inauguré le premier belvédère du réseau départemental, un projet emblématique porté par le Département, en lien avec les EPCI, dans le cadre de l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Lionel Chauvin, lors de l'inauguration, a insisté sur le fait que « cette inauguration n'est pas simplement celle d'un aménagement touristique. Elle est le point de départ d'un réseau qui vise deux objectifs majeurs : renforcer l'appropriation locale de cette reconnaissance internationale, et diffuser et équilibrer la fréquentation touristique, en valorisant l'ensemble de notre territoire, en invitant les visiteurs à découvrir la diversité de nos paysages, de nos territoires, de nos histoires ».

L'inscription au patrimoine mondial et la labellisation Grand Site de France sont en effet un vecteur de lien, de dynamisme, d'attractivité pour tous les territoires du Puy-de-Dôme. Le projet de réseau de belvédères s'inscrit donc pleinement dans ces orientations en permettant de faire vivre au quotidien cette inscription, la faire comprendre, et la partager. Ce réseau de belvédères va également permettre aux territoires de bénéficier des retombées de ces reconnaissances.

Le Département a souhaité impliquer les territoires dans cette ambition collective : les EPCI sont maîtres d'ouvrage pour les aménagements, et le Département initie, coordonne et anime ce dispositif en veillant à l'identité commune de chaque belvédère, qui permettra aux visiteurs de reconnaître l'appartenance de chaque site à cette dynamique départementale. A raison de la création d'au moins deux belvédères,



chaque EPCI peut bénéficier d'une subvention du Département plafonnée à 25 000 euros représentant au plus 80% de la dépense totale hors taxe. En 2025, 50 000 € sont provisionnés pour permettre l'installation de quatre premiers belvédères : Ayat-sur-Sioule, le Pic d'Usson, le Puy Saint-Romain et le Puy de Banne.

Outre ces quatre premiers belvédères qui seront inaugurés en 2025, le Département va poursuivre, au second semestre, les rencontres et visites des sites identifiés pour les prochains belvédères, en vue des conventionnements avec les territoires et des travaux d'aménagements en 2026 et 2027.

Lionel Chauvin a tenu « à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce premier belvédère – les équipes techniques, les élus locaux, les partenaires. Ensemble, nous posons aujourd'hui la première pierre d'un réseau qui, demain, comptera de nombreux autres sites ».

